




CERTIFICAT D'ENGAGEMENT ET DE CONNAISSANCE POUR L'ACQUISITION D'UN FURET


Conforme au L214-8 V et D214-32.4 du code rural et de la pêche maritime





 L'acquisition d'un furet est un engagement à long terme, un acte réfléchi et accepté de tous les membres du foyer ;

 Le furet est une espèce sociale. Il demande présence et disponibilité ainsi qu'un enrichissement de son environnement afin de satisfaire ses instincts de chasse et d'exploration. S'il vit en cage, celle-ci doit être de dimension et de conception adaptées à ses besoins ;


 Un furet doit être détenu avec implication et bienveillance dans des conditions compatibles avec les caractéristiques de son espèce et de sa race ;


 Pour cela, je m'engage à suivre les conseils du refuge ou de l'association relatifs à son bon développement physique et psychique, contenus dans le document d'information qui est remis lors de la cession ;


 Le furet doit être nourri quotidiennement et avec suffisance au moyen d'une alimentation adaptée à son âge. Il doit pouvoir disposer en permanence d'une eau propre et fraîche ; je dois ainsi prévoir un budget annuel pour son entretien courant (alimentation, hébergement, activités et soins vétérinaires) ; Ce budget m'est précisé conformément à l'arrêté du 31 juillet 2012 dans le document d'informations.


 Mon furet sera régulièrement suivi afin d'effectuer les rappels vaccinaux et référé à un vétérinaire en cas de mal-être apparent ou de doute quant à un problème de santé ou à une souffrance. J'ai la possibilité de souscrire à une mutuelle santé pour la prise en charge d'une partie de ces frais ;


Un furet doit être régulièrement traité en prévention des parasites internes et externes ;


 Il est conseillé de faire stériliser mon animal de compagnie et pour cela, je prends contact avec un vétérinaire ;

 Mon furet est identifié par puce (transpondeur) ou par tatouage référencé à la société I-CAD qui gère le fichier national des carnivores domestiques. Je m'engage à signaler sans délai tout nouvel événement à l'I-Cad : changement d'adresse, changement de détenteur, déclaration de perte ou vol, décès de l'animal.

 En cas d'absence, d'hospitalisation ou de vacances, je dois prévoir de le faire garder et pour cela pourrai recourir à un mode de garde de type pension ou garde à domicile (pet-sitter) professionnelle ;

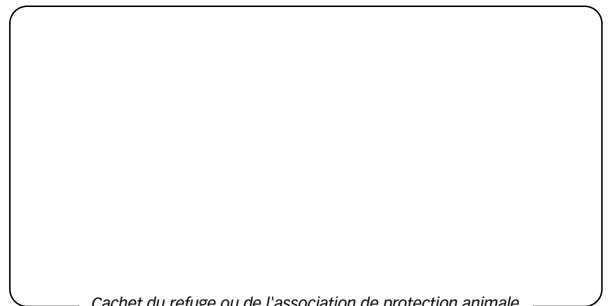
 Je suis responsable de mon animal et des dégâts qu'il pourrait occasionner. Dès son acquisition, je le déclare auprès de mon assurance Responsabilité civile.

 Un furet ne doit pas être laissé en état de divagation. Je sais que cela constitue une infraction pénale pouvant aller jusqu'à 1 an de prison et de 15 000 € d'amende ;

 Abandonner un animal est illégal et puni de 3 ans de prison et de 45 000 € d'amende. Dans le cas où je ne pourrai conserver mon animal, je m'engage à prévenir mon refuge ou association de protection animale et à prendre toute mesure pour trouver une famille responsable à mon animal et le cas échéant, je contacterai un refuge ou une association de protection animale.

Je soussigné(e)

agissant en qualité de futur acquéreur d'un furet



Cachet du refuge ou de l'association de protection animale

m'engage vis-à-vis de mon furet à respecter les impératifs liés à la détention d'un animal de l'espèce mustélidé.

Mention manuscrite : « J'atteste sur l'honneur n'avoir jamais fait l'objet d'une condamnation pour des faits de maltraitance animale. Je m'engage expressément à respecter les besoins de mon furet. »

Certificat d'engagement signé le / /20

Signature de l'acquéreur précédée de la mention
« Bon pour engagement »